

Au sommaire

8 ACTES COURANTS - IMMOBILIER
Immobilier. Nouvelles modalités d'affichage des annonces immobilières
Adjudication. Précisions sur la procédure de distribution du prix

11 FAMILLE - PATRIMOINE
Assurance sur la vie. Extension de l'accès au FICOVIE pour les notaires
Mandataires judiciaires. Précisions sur la rémunération des mandataires judiciaires à la protection des majeurs

13 FISCAL
Contrôle et contentieux. Derniers avis rendus par le Comité de l'abus de droit fiscal
Contrôle et contentieux. L'Administration ne peut invoquer la compensation entre un dégrèvement et un redressement que si elle n'y a pas renoncé
Contrôle et contentieux. Illustration d'un cas de fraude paulienne familiale
Impôt sur le revenu. Dispositif *Malraux* et vente des actifs détenus dans le cadre d'une SCPI

20 PROFESSION
Notaires. Les nouvelles propositions de l'Autorité de la concurrence sur les demandes d'installation en zones orange
Responsabilité notariale. La faute intentionnelle d'une partie ne dispense pas le notaire de son obligation d'information

À LA Une

Procédures d'installation : les nouvelles modalités des tirages au sort

Le tirage au sort concernant l'installation des notaires a été suspendu le 14 décembre dernier par le Conseil d'État, statuant en référé, en raison de l'insuffisance de garanties procédurales de l'arrêté du 14 novembre 2016 fixant les modalités des tirages au sort.

Le garde des Sceaux avait alors annoncé la publication prochaine d'un nouvel arrêté décrivant « de façon extrêmement détaillée » les modalités du tirage au sort. C'est désormais chose faite avec l'arrêté du 24 janvier 2017.

Ce dernier indique les modalités des tirages au sort qui seront effectués dans chacune des 247 zones de libre installation, précise les vérifications qui devront être réalisées, ainsi que le rôle respectif de chacune des personnes présentes à chaque stade de la procédure.

L'ordre des tirages, qui s'étaleront de février à septembre, doit être mis en ligne dans les prochains jours sur le portail du ministère de la Justice. > **LIRE P. 1**

La table des articles de l'année 2016 est jointe au présent numéro